RÉSUMÉ

1. Singapour reste l'une des économies les plus ouvertes et les plus orientées vers le marché au monde, et elle est aussi considérée comme le pays où il est le plus facile de faire des affaires. De nouveaux défis ainsi que de nouvelles possibilités se présentent à elle dans la foulée de la crise financière mondiale, et sa compétitivité est mise à l'épreuve par les économies à bas coûts, en Asie notamment. Pour faire face, Singapour a lancé une campagne de renforcement de la productivité destinée à stimuler la croissance du PIB et faciliter la transformation du pays en une économie axée sur les technologies de pointe.

2. Au deuxième trimestre de 2009, Singapour a enregistré la plus forte baisse de sa production des 20 dernières années, principalement en raison de la crise financière mondiale. Toutefois, grâce à un plan de relance budgétaire anticyclique (d'un montant de 20,5 milliards de dollars singapouriens en 2009), à un assouplissement de la politique monétaire, à des fondamentaux économiques solides et à un marché du travail flexible, le redressement a été rapide.

3. Au cours de la période 2007-2011, l'économie singapourienne a progressé à un rythme annuel moyen de 6%. Le pays a connu un essor des activités de transport et de commerce de gros, reflétant son rôle de pôle commercial et logistique régional. Pour remédier à l'accroissement des inégalités de revenus et au vieillissement de la population, le gouvernement s'emploie à renforcer les filets de protection sociale (par exemple logement et soins de santé). Il s'efforce par ailleurs de modérer l'afflux de main-d'œuvre étrangère.

4. À Singapour, les effets de la récession mondiale se sont surtout fait sentir par le biais des échanges commerciaux. Entre le sommet et le point le plus bas de leur courbe, les exportations de produits nationaux non pétroliers ont chuté de presque 30%. Elles ont été relancées en particulier par la demande des consommateurs chinois et par les investissements des entreprises américaines dans l'informatique. Singapour a le ratio du commerce au PIB le plus élevé au monde (environ 400% en moyenne durant la période 2008-2011), en raison de sa position en tant qu'importante plate-forme de transbordement et du fort coefficient d'importations de ses exportations. La part des composants importés dans ses exportations totales a augmenté au cours des dernières décennies et est estimée à plus de 50%.

5. Singapour enregistre de longue date d'importants flux sortants de capitaux nets, qui sont la contrepartie des excédents persistants du compte des opérations courantes (20,5% du PIB en moyenne pendant la période 2007-2011). Les flux officiels ont constitué l'essentiel des sorties nettes, ce qui correspond principalement à l'accumulation d'actifs étrangers par les fonds souverains singapouriens (Temasek et la Société d'investissement du gouvernement de Singapour).

6. Singapour est un important bénéficiaire de l'IED, avec une moyenne annuelle de flux entrants s'élevant à près de 25 milliards de dollars EU depuis 2007. Des restrictions relatives aux investissements étrangers directs sont appliquées dans quelques secteurs, parmi lesquels la radiodiffusion et les médias, les services juridiques, et les services bancaires de détail.

7. Singapour encourage activement l'investissement par le biais d'un ensemble de mesures d'incitation fiscales et non fiscales. Celles-ci ont pour but, entre autres choses, d'encourager les entreprises locales à se développer et à internationaliser leur production, à investir dans la recherche-développement et la formation, et à profiter des possibilités de marchés publics. D'autres mesures d'incitation ont pour objet d'encourager les entreprises à établir leur siège mondial ou

régional à Singapour, de promouvoir les transferts de technologies et de connaissances, et de renforcer l'attrait de Singapour en tant que pôle de services.

8. La participation de l'État dans des secteurs essentiels de l'économie (par exemple l'électricité, les télécommunications, les transports et les ports) reste importante, y compris via des entreprises dans lesquelles Temasek détient des parts.

9. Le gouvernement s'est fixé comme objectif de maintenir une croissance de la productivité de 2 à 3% par an pendant la période 2010-2020 (elle a été de 1% sur la période 2000-2009). Afin d'y parvenir, les dépenses brutes de recherche-développement vont être considérablement augmentées, pour atteindre 3,5% du PIB en 2015. Afin de stimuler la productivité, 16 secteurs clés ont été identifiés: construction; électronique; mécanique de précision; ingénierie des transports; industries manufacturières; commerce de détail; services de restauration; hôtellerie; soins de santé; information, communication, médias et design; logistique et entreposage; administration et services d'appui; comptabilité; services financiers; "process construction and maintenance"; et services sociaux.

10. Singapour soutient toujours résolument le système commercial multilatéral. Elle est partie à l'Accord sur les technologies de l'information et à l'Accord plurilatéral sur les marchés publics, et a aussi signé les protocoles de l'AGCS sur les télécommunications (quatrième Protocole) et les services financiers (cinquième Protocole). Le pays n'a pas signé l'Accord plurilatéral relatif au commerce des aéronefs civils, mais il a le statut d'observateur auprès du comité correspondant. Pendant la période considérée, Singapour n'a été partie à aucun différend soumis à l'OMC.

11. Singapour continue d'œuvrer pour la libéralisation des échanges par le biais d'accords bilatéraux et régionaux. Depuis 2008, six nouveaux ALE sont entrés en vigueur, dont quatre sont des accords régionaux négociés dans le cadre de l'ASEAN et deux sont des accords bilatéraux. Le pays a aussi signé des accords bilatéraux, ou a entamé des négociations à cet effet, avec 12 autres pays. Au total, Singapour dispose d'un réseau de 18 accords régionaux et bilatéraux couvrant 24 partenaires commerciaux, principalement dans la région Asie-Pacifique. Elle participe aussi aux négociations relatives au Partenariat transpacifique.

12. Avec ses partenaires de l'ASEAN, Singapour continue d'œuvrer pour établir une Communauté de l'ASEAN d'ici à 2015. Plusieurs mesures ont été prises en vue d'atteindre cet objectif, parmi lesquelles la conclusion de l'Accord sur le commerce des marchandises de l'ASEAN (ATIGA), qui est entré en vigueur en 2010, et de l'Accord global sur l'investissement de l'ASEAN (ACIA), qui devrait entrer en vigueur en 2012.

13. Le régime commercial de Singapour est très ouvert, et des droits ne sont imposés que sur six lignes tarifaires (bières brunes et blondes et samsu médicinal ou non) assujetties à des taux spécifiques. Ces droits ont été éliminés sur les importations en provenance des partenaires d'ALE. Toutefois, environ 30% des lignes tarifaires de Singapour sont non consolidées; les taux consolidés vont de zéro à 10%.

14. Singapour applique un système de guichet unique pour les formalités douanières, par le biais duquel les négociants peuvent présenter les documents et les permis d'importation en ligne. Ce guichet unique permet d'être relié à tous les organismes publics délivrant les autorisations nécessaires: l'approbation prend environ dix minutes dans 99% des cas. Les autorités douanières de Singapour ont mis en œuvre de nouvelles initiatives, ou ont étendu des initiatives existantes, pour faciliter les

échanges. De plus, depuis 2011, les importateurs peuvent demander des décisions anticipées contraignantes concernant l'évaluation en douane.

15. Des prohibitions à l'importation sont appliquées principalement pour des raisons de santé, de sécurité et d'environnement, ou pour honorer les obligations internationales (hors OMC) de Singapour. Les importations de chewing-gums (sauf à usage thérapeutique) et de véhicules automobiles d'occasion de plus de trois ans restent prohibées. Singapour exige des licences pour diverses importations, via des procédures automatiques ou non automatiques. Les importations de riz sont gérées par un système de réserve stratégique à des fins de sécurité alimentaire, au titre duquel les importateurs agréés doivent stocker l'équivalent de deux mois d'importations. Aucune préoccupation commerciale spécifique n'a été soulevée aux Comités SPS ou OTC concernant une quelconque mesure appliquée par Singapour.

16. Singapour n'a pris aucune mesure contingente pendant la période considérée: le pays n'a pas de législation concernant les sauvegardes, n'a jamais imposé de mesure compensatoire, et ses dernières mesures antidumping ont été abrogées en 2003.

17. Singapour a cinq zones de libre-échange (ZLE). Il existe des prescriptions minimales en matière de documentation pour l'entrée des marchandises dans les ZLE et différents programmes d'allégement de la taxe sur les biens et les services (GST). L'organisme International Enterprise (IE) Singapore est chargé de la promotion du commerce et il fournit un soutien financier par le biais de différents programmes visant à aider les entreprises à étendre leurs activités à l'étranger ou à en développer de nouvelles. Le financement des exportations est uniquement disponible via des institutions du secteur privé. Toutefois, le gouvernement participe à la garantie des prêts du secteur privé pour les activités d'expansion à l'étranger et le financement du commerce, ainsi qu'à l'assurance-crédit.

18. Le régime de la concurrence de Singapour est resté en grande partie inchangé depuis 2008, même si les dispositions d'exécution ont été renforcées et que les mesures visant à faire respecter la loi se sont multipliées. Toutefois, un certain nombre de domaines échappent encore aux règles de la concurrence.

19. Dans le domaine des droits de propriété intellectuelle, Singapour a modifié sa Loi de 2008 sur les brevets pour mettre en œuvre certaines mesures au titre du "système prévu au paragraphe 6" de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, afin de pouvoir utiliser le système en tant qu'importateur.

20. Les procédures de passation des marchés publics sont restées inchangées pendant la période considérée. Le régime appliqué par Singapour est très ouvert: tous les marchés non confidentiels de plus de 3 000 dollars singapouriens passés par ses 89 entités contractantes (parmi lesquelles des entités du gouvernement central et des organismes officiels) sont publiés sur le portail du gouvernement (GeBIZ). GeBIZ est accessible à tous les fournisseurs, et il n'y a ni préférences nationales ni marchés réservés à des fournisseurs nationaux. Dans les négociations menées en 2011 en vue de réviser l'Accord de l'OMC sur les marchés publics (AMP), Singapour a ajouté les services de recherche de cadres à ses engagements au titre de l'AMP. Elle a contracté des engagements en matière de marchés publics dans plusieurs de ses ALE bilatéraux; la couverture des organismes officiels (qui constituent l'essentiel des marchés publics) est généralement partielle, et les seuils varient. La valeur totale des marchés non confidentiels passés par le gouvernement singapourien s'est élevée à 27,3 milliards de dollars singapouriens en 2011.

21. Le secteur manufacturier a représenté 21% du PIB en 2011 (contre 24% en 2007). La politique industrielle de Singapour vise à maintenir une base manufacturière solide, de l'ordre de 20 à 25% du PIB, tout en continuant à réduire la part des activités à forte intensité de main-d'œuvre au profit des secteurs à haute valeur ajoutée et à forte intensité de capital. Pour encourager la restructuration économique, le gouvernement a affiné ses politiques en matière de travail et d'aménagement du territoire et il prend actuellement des mesures pour accroître la productivité.

22. Les services constituent le secteur le plus important par leur contribution au PIB (plus de deux tiers) et à l'emploi total (environ 70%). Globalement, les engagements en matière de services pris par Singapour dans le cadre de ses différents ALE présentent une grande diversité. Dans la plupart des cas, ses engagements vont au-delà de sa liste/son offre au titre de l'AGCS.

23. Les institutions financières (étrangères et locales) peuvent bénéficier de différentes incitations pour autant qu'elles remplissent les critères requis. Des mesures visant à accroître les normes de fonds propres pour les banques et renforcer davantage le secteur bancaire sont en cours d'adoption. Singapour consolide actuellement sa position de centre régional majeur de gestion d'actifs, en attirant des entreprises de renom.

24. La libéralisation accrue du marché et la concurrence plus vive, y compris grâce à la Loi sur les télécommunications et au Code de la concurrence dans les télécommunications, récemment modifiés, ont entraîné une forte hausse du nombre de fournisseurs de services de télécommunications. Plus de 1 000 licences de télécommunications ont été accordées, principalement à des opérateurs exploitant leurs services (SBO). Pour faciliter l'entrée sur le marché et favoriser la concurrence, le Code relatif à la concurrence dans les services postaux et le Code relatif au fonctionnement des services postaux ont été adoptés en 2008.

25. Singapour demeure une plaque tournante maritime et aérienne internationale majeure. Face à la concurrence accrue dans la région, le gouvernement a pris des mesures pour renforcer la compétitivité de Singapour en tant que guichet unique pour toutes les activités portuaires, de navigation et maritimes. Ces mesures comprennent la simplification du régime d'imposition préférentiel des sociétés pour le transport maritime, et des investissements dans les infrastructures portuaires. Dans le secteur du transport aérien, Singapour a réalisé des progrès en libéralisation encore les services aériens, principalement de façon bilatérale et dans le cadre de l'ASEAN.

26. Parmi les évolutions notables observées pendant la période considérée, il faut citer l'ouverture partielle du marché des services juridiques et la plus grande flexibilité offerte aux cabinets étrangers et locaux pour s'associer. Les cabinets juridiques étrangers agréés et les coentreprises entre cabinets singapouriens et étrangers peuvent désormais proposer des services juridiques concernant le droit des sociétés et le droit commercial internes, via des avocats singapouriens ou des avocats étrangers ayant obtenu un Certificat de juriste étranger. D'autres domaines du droit interne relèvent toujours exclusivement des cabinets juridiques et avocats singapouriens.